

Donc vos enfants ne sont pas à vous, mais à l'Etat!

Et encore :

« 1° Qu'une disposition ainsi conçue soit ajoutée au Code Civil : Défenses formelles soient faites aux parents, ascendants ou ayants-droits quelconques, de donner ou d'enseigner à leurs enfants, une religion, quelle qu'elle soit, sous peine de déchéance paternelle et de puissance légale.

« 2° Que l'instruction laïque et obligatoire donnée par l'État soit seule autorisée, et que les parents qui voudraient instruire les enfants à leur domicile ne puissent le faire qu'avec le concours d'instituteurs ou d'institutrices approuvés et présentés par l'État. »
— (Loges algériennes, Congrès de 1903.)

La F.-M. veut la coéducation des sexes et la *corruption*.

Témoin ce vœu :

« Que tous les enfants des *deux sexes* reçoivent, dans des écoles *mixtes*, la même éducation. »

Déjà, chaque année, sur un point ou l'autre de la France, on signale des tentatives de coéducation. Rappelez-vous les horreurs de Cempuis.

Toutes ces tentatives, d'ailleurs, ne sont que des étapes vers le but suprême de la F.-M., *LA CORRUPTION*.

La preuve en est dans ce document monstrueux :

« *Le meilleur poignard pour frapper l'Eglise, c'est la corruption. A l'œuvre donc et jusqu'à la fin. Popularisons le vice dans les multitudes, qu'elles le respirent par les cinq sens, qu'elles le boivent, qu'elles en soient saturées... Ne vous lassez jamais de corrompre.* » — (Circulaire maçonnique, 1838).

Et cet autre :

« *Pour abattre le catholicisme, il faut commencer par supprimer la femme... ; mais puisque nous ne pouvons la supprimer, CORROMPONS-LA.* » — (Haute-Vente italienne.)

Chan. A. GIRARD,
Curé-doyen de Rennes.